



Groupe de travail « IFSE : Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise – Indemnité principale du RIFSEEP » du 14 mai 2025

COMPTE-RENDU

Paris, le 15 mai 2025

L'UNSA était représentée par Jérôme Chaur, Géraldine Fabioux et Candida Ferreira.

Enfin, le MASA a eu l'autorisation d'engager la revalorisation des IFSE, initialement prévue en 2024 et annulée par décret interministériel en février 2024 - le fameux « décret des 10 milliards ».

Ces mesures d'économies ont bloqué les discussions sur l'année 2024. Pire, à la suite de l'adoption d'une motion de censure, le budget 2025 n'a pu être adopté avant la fin de l'année 2024, ce qui a engendré un nouveau report.

L'objet du GT aujourd'hui est la présentation et les échanges sur les nouvelles règles de gestion de l'IFSE. N'ayant pas l'autorisation de diffuser les montants des barèmes en raison de la possibilité encore ouverte de modifier les curseurs à la marge, nous n'entrerons pas dans les détails.

Il ne reste plus que quelques jours avant la parution de la note de service prévue le 22 mai 2025 au sommaire de BoAgri. Le projet de note de service sera étudié lors d'un groupe de travail le 20 mai prochain après-midi. Il sera possible d'échanger à nouveau avec l'administration sur des ajustements. L'objectif est d'opérer la revalorisation le plus rapidement possible.

Chaque modification devra faire l'objet d'une nouvelle validation par la CBCM (contrôleur budgétaire et comptable ministériel) et repoussera encore son application.

Les principes de revalorisation :

18,5 millions d'euros sont engagés pour cette revalorisation concernant 12 000 agents de notre ministère. La CBCM (contrôleur budgétaire et comptable ministériel) a épluché tous les détails ; chaque point de la mesure a fait l'objet d'une demande de justification tout en respectant les principes arrêtés avec les organisations syndicales l'année dernière :

- Les nouveaux barèmes IFSE visent à simplifier et rendre plus lisibles et équitables les rémunérations par catégorie à missions égales,
- Chaque corps verra un gain financier.



Calendrier de mise en œuvre :

Les opérations de paramétrage prendront environ trois mois, avec un calendrier indicatif de paiement :

- Août 2025 pour les catégories C ;
- Septembre 2025 pour les catégories B ;
- Octobre 2025 pour les catégories A et A+.

Le décalage dans les mois de paiement n'aura **pas d'incidence** sur les revalorisations : chaque agent percevra la revalorisation avec rétroactivité **au 1^{er} janvier 2025**.

Nb : Environ 300 agents ne verront pas de revalorisation car leur complément IFSE est déjà supérieur aux nouveaux barèmes (essentiellement des IAE et TSMA).

NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire)

L'UNSA a une nouvelle fois revendiqué la suppression de la mention excluant les SA de la NBI. C'est d'une profonde iniquité par rapport à d'autres corps à fonction égale.

L'administration répond que la première étape est de remettre plus d'équité avant de revoir le sujet de la NBI qui sera examiné en groupe de travail courant 2025.

Evolution sur la NBI à court terme :

- La NBI ne sera pas modifiée pour les agents qui la perçoivent actuellement. Toutefois, par équité avec des collègues ne la percevant pas, le montant NBI sera minoré de la revalorisation IFSE,
- Les agents bénéficiant actuellement de la NBI continueront de la percevoir, mais aucune nouvelle attribution ne sera faite tant que la cartographie des fonctions n'est pas revue.
- Une redéfinition de la NBI est prévue sur les modalités d'attribution et de missions éligibles qui datent de 1991.

L'UNSA acte positivement enfin la résorption des écarts indemnitaires entre les corps à missions comparables, et une progression de rémunération pour 12 000 agents mais regrette que les revalorisations ne soient pas plus importantes pour les catégories C et B.

Dans le détail des revalorisations, les catégories A et A+ sont les catégories les plus favorisées en pourcentage d'augmentation. Le 20 mai, l'UNSA portera cette revendication d'une augmentation plus forte pour les C et B et une réduction pour les A/A+ afin que les pourcentage d'augmentation soient plus équitables.

Le sujet de la NBI et son application reste un point de revendication majeur pour l'UNSA. Sur ce point, l'administration a décidé de niveler par le bas.